



Mairie de Boissise-la-Bertrand

Page : 1 de 8

Procès-Verbal Du Conseil Municipal Du 28 Avril à 20h00

Convoqués	Présent.e	Excusé.e	Absent	Représenté.e par
Olivier DELMER	X			
Annie COURTIER	X			
Pietro SIROLI	X			
Magali SZESTAK	X			
Christian SAVEROT	X			
Alain BERNHEIM	X			
Wanda WYRZYKOWSKI	X			
Christian DESBANS	X			
Annie SIROLI		X		Pietro SIROLI
Santine D'ANASTASIO	X			
Jérôme GREMEZ		X		
Bertrand COSSOUX		X		Magali SZESTAK
Éric DESAILLY			X	
Virginie GARULT		X		Christian DESBANS
Audrey LINGLAIN		X		Olivier DELMER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier DELMER, Maire.

Monsieur le Maire constate que les membres du Conseil municipal ont été régulièrement convoqués et procède à l'appel des présents et des absents.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Christian SAVEROT est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2026
2. Compte rendu des décisions du Maire
3. Projet éducatif territorial (PEDT)
4. Taux des taxes communales 2026
5. Subventions aux associations
6. Reprise anticipée des résultats 2025
7. Adoption du budget primitif 2026
8. Nouveau contrat SACPA 2026
9. Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030
10. Motion relative à la compétence distribution d'électricité et de gaz
11. Informations et questions diverses



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 28 Avril à 20h00**

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que, compte tenu des problèmes techniques informatiques rencontrés, le Compte Financier Unique 2025 n'a pas pu être finalisé dans les délais habituels. En conséquence, afin de permettre le vote du budget primitif 2026, il est nécessaire de procéder à une reprise anticipée des résultats 2025.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal approuve cette demande.

Monsieur Christian SAVEROT, adjoint au Maire délégué aux finances, tient à souligner le dévouement du personnel administratif communal dans la gestion de la situation liée aux difficultés techniques ayant affecté le système d'information de la mairie.

Monsieur le Maire présente ensuite la motion relative au transfert des réseaux de distribution d'électricité et de gaz au Département et demande l'autorisation d'ajouter ce sujet aux délibérations du Conseil municipal. Le Conseil municipal approuve cette demande.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 Avril 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026. Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

DELIBERATIONS

3. D-2026-04-25 – Approbation du Projet éducatif territorial 2026-2030

Madame Magali SZESTAK, adjointe au Maire, présente au Conseil municipal le Projet éducatif territorial 2026-2030.

Elle rappelle les obligations qui s'attachent à ce dispositif ainsi que les subventions susceptibles d'en découler. Elle présente également le bilan du précédent Projet éducatif territorial, avant d'exposer les grandes orientations du nouveau PEDT pour la période 2026-2030.

Monsieur le Maire souligne plusieurs points positifs du projet, notamment le renforcement de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Projet éducatif territorial 2026-2030.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 28 Avril à 20h00**

4. D-2026-04-26 - Détermination des taux des taxes communales 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les taux des taxes communales applicables pour l'année 2026.

Il rappelle que les taux communaux sont inchangés depuis plusieurs années et propose de les maintenir pour l'exercice 2026.

Il apporte également des éléments d'explication sur le fonctionnement de la fiscalité locale, notamment sur les bases d'imposition, l'effet correcteur mis en place à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi que sur les mécanismes de compensation applicables aux collectivités.

Monsieur le Maire évoque également plusieurs ressources ou dispositifs impactant les finances communales, notamment la taxe sur les pylônes, les allocations compensatrices, le Fonds national de garantie individuelle des ressources ainsi que l'évolution des dotations perçues par les communes rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes communales pour l'année 2026.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

La délibération est adoptée.

5. D-2026-04-27 – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions de fonctionnement adressées par les associations pour l'année 2026.

Il rappelle que les élus membres d'une association ne prennent pas part au vote concernant l'attribution de la subvention à cette association.

À ce titre, Madame Magali SZESTAK, adjointe au Maire, ne prend pas part au vote relatif à l'attribution de la subvention à l'association Créa'Kids.



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 28 Avril à 20h00**

Monsieur le Maire expose l'évolution des demandes de subventions et propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montants
AOSPC (Personnel communal)	1 200 €
AS EN DANSE	500 €
Assoc scolaire Les Fontaines	2 850 €
Assoc Parents d'Elèves APEBB	350 €
COMITE DES FETES	8 300 €
CREA'KIDS	200 €
Le Lien par l'Art	0 €
GYM VITALITE BLB	1 800 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	100 €
LAFAMISOL	500 €
RIVAGE AUTONOMIE	545,00 €
KMB77	400 €
TOTAL	16 745,00 €

Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits correspondants à l'article 65748 du budget primitif communal pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

Résultat du vote :

<p>Vote concernant l'ensemble des associations, à l'exception de Créa'Kids : Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Les subventions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>	<p>Vote concernant l'association Créa'Kids : Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 1</p> <p>La subvention attribuée à l'association Créa'Kids est adoptée.</p>
---	--



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 28 Avril à 20h00**

6. D-2026-04-28 – Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique ou du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Il précise toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée du résultat de la section de fonctionnement, du besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, de l'excédent de la section d'investissement, ainsi que de la prévision d'affectation, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte financier unique ou du compte administratif.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 comme suit :

- compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : **387 459,03 €** ;
- compte D001 – Déficit d'investissement reporté : **387 459,03 €** ;
- compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté : **801 566,54 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter la reprise anticipée des résultats 2025 dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. D-2026-04-29 – Adoption du budget primitif principal – Exercice 2026

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'adopter le budget primitif principal de l'exercice 2026 de la commune de Boissise-la-Bertrand.

Il présente au Conseil municipal la note de présentation synthétique du budget primitif 2026 et expose les principaux équilibres budgétaires.

Monsieur le Maire précise que le budget est voté par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le budget primitif principal de l'exercice 2026 de la commune de Boissise-la-Bertrand, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 232 122,54 €

Recettes : 2 232 122,54 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 326 129,03 €

Recettes : 1 326 129,03 €

Budget total :

Dépenses : 3 558 251,57 €

Recettes : 3 558 251,57 €



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 28 Avril à 20h00**

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. D-2026-04-30 – SACPA – Renouvellement du contrat de service

Monsieur le Maire indique que le contrat conclu avec la SACPA, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal, arrive à échéance le 30 juin 2026.

Il informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de la SACPA proposant la poursuite de la collaboration par la signature d'un contrat de prestations globales comprenant notamment :

- la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique ;
- le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal ;
- la gestion de la fourrière animale.

Monsieur le Maire précise que la contribution financière de la commune est fixée à 0,93 € HT par habitant, sur la base d'une population légale totale de 1 222 habitants, soit un montant forfaitaire annuel de 1 136,46 € HT, révisable annuellement selon les termes du contrat.

Le contrat serait conclu pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, avec une reconduction tacite possible trois fois par période de douze mois, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement du contrat de prestations globales « Fourrière animale 24h/24 et 7j/7 » avec la SACPA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. D-2026-04-31 – Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030

Monsieur Pietro SIROLLI, adjoint au Maire délégué aux travaux, rappelle que la commune de Boissise-la-Bertrand est adhérente au Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

Il précise que le SDESM coordonne actuellement un groupement de commandes relatif à l'entretien et à la maintenance de l'éclairage public, lequel arrivera à échéance le 31 décembre 2026.



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 28 Avril à 20h00**

Le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commandes à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour une période de deux ans en tranche ferme, complétée le cas échéant par deux années supplémentaires en tranche conditionnelle, soit pour la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Il est rappelé que la commune de Boissise-la-Bertrand dispose de besoins propres en matière de maintenance et de travaux sur son réseau d'éclairage public. L'adhésion à ce groupement de commandes permettrait à la commune de bénéficier d'une mutualisation des procédures, ainsi que des effets liés à la massification des achats.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM en matière d'éclairage public pour la période 2027-2030 ;
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour la réalisation des prestations de services et de travaux afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. D-2026-04-32 – Motion relative à la compétence distribution d'électricité et de gaz

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la motion proposée par la FNCCR et le SDESM relative à la compétence de distribution publique d'électricité et de gaz.

Il rappelle que le Gouvernement a exprimé la volonté de soumettre au débat parlementaire un projet de loi de décentralisation visant à confier aux départements un rôle de chef de file des réseaux de proximité, notamment en matière d'eau, de numérique, de distribution de gaz et d'électricité.

Monsieur le Maire précise que cette orientation interroge les syndicats d'énergie et les autorités organisatrices de la distribution d'énergie, dans la mesure où le rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz relève actuellement du bloc communal et, plus particulièrement, des syndicats d'énergie organisés à l'échelle départementale.

Il indique que ces syndicats exercent un rôle important dans le contrôle des concessionnaires, la qualité de la desserte énergétique, les travaux sur les réseaux, l'accompagnement des territoires et le soutien à la transition énergétique.

Monsieur le Maire souligne également que les ressources financières affectées aux autorités organisatrices de la distribution d'énergie doivent demeurer consacrées aux réseaux d'énergie et à leur adaptation aux besoins des territoires.

Il présente ensuite la motion proposée par la FNCCR et le SDESM, laquelle rappelle le rôle exercé par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie et les syndicats d'énergie, ainsi que leur contribution à la transition énergétique, à la mobilité décarbonée, à l'éclairage public et au développement des réseaux énergétiques locaux.



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 28 Avril à 20h00**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la motion proposée par la FNCCR et le SDESM relative à la compétence distribution d'électricité et de gaz ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération ainsi que la motion à Monsieur le Premier ministre, afin de rappeler le rôle exercé par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie et les syndicats d'énergie.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Questions et informations diverses

Les membres du Conseil municipal échantent sur différentes affaires courantes de la commune.

Aucune délibération n'est prise sur ces sujets.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au 23 juin 2026 à 20 h 00.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 08.

Le Maire,
Olivier DELMER



Le secrétaire de séance,
Christian SAVEROT